

## SAMBREVILLE Tamines

# La ministre suspend deux enseignants de l'athénée

**La sanction est tombée vendredi : deux enseignants, soupçonnés de fomenter un climat délétère au sein de l'athénée, ont été écartés.**

**M**essieurs, sortez ! À peu de chose près, cela s'est passé comme cela. Vendredi, les deux enseignants ont dû quitter l'enceinte de l'athénée royal de Tamines sur-le-champ, après que la décision-sanction de la ministre de l'Enseignement leur a été signifiée, dans un dossier de 15 pages recensant tous les griefs.

Sortie par la petite porte, sans soutien du reste du personnel.

La majorité de la communauté éducative semble au contraire avoir accueilli la nouvelle de cet écartement avec un soupir de soulagement.

Même s'il s'agit d'une suspension provisoire, avec maintien de leur salaire, on ne les y reverra pas avant un certain temps.

Tant le préfet de l'Athénée, Jacques Lange, que ces deux enseignants, par ailleurs délégués syndicaux CSC, n'ont pas souhaité faire de commentaire, se retran-

chant derrière leur devoir de réserve. Le conflit qui a empoisonné l'école secondaire ne concerne que ces trois personnalités. Mais, déballé sur la voie publique, il a pris des proportions ubuesques.

La presse en général est mal vue pour en avoir fait de gros titres vendeurs. Alors, ceux qui parlent le font prudemment et sous couvert d'anonymat.

« *C'est la fin d'un calvaire !* » L'exclamation fuse car les deux « punis », n'écoulant que leur vindicte contre le préfet, ont multiplié les procédures téméraires et vexatoires à son encontre et crier au loup.

Ce long bras de fer a empoisonné la vie scolaire et fini par ternir la réputation de l'athénée.

Les deux profs en question, fin avril, ont commis la faute de trop, puisqu'elle a retenti jusque dans le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont envoyé à tous les parlementaires un

imposant courrier, signé de leur propre main, avec annexes accusatrices.

S'en est suivi un déballage pathétique dans la presse

Les deux enseignants ont cependant dégainé trop vite l'arme

« politique », parce qu'elle s'est retournée contre eux. Ils espéraient un débat, un coup d'éclat, et ont écopé d'une mesure préventive de suspension. On leur reproche un manque de loyauté vis-à-vis de leur communauté scolaire.

Avant d'ameuter les députés, le règlement, et leur statut, leur imposaient tempérance et réserve. Et pas sortie aussi aveuglée, télé-

guidée par un désir de nuire ou de « faire payer le préfet » aussi acharné. La ministre a évoqué « *des agissements potentiellement répréhensibles.* » Une enquête disciplinaire est ouverte afin d'éclairer les ressorts de cette haine tenace.

Au moment où les deux enseignants suspendus s'éclipsaient, le chef de cabinet de la ministre communiquait au personnel, réuni en assemblée générale, qu'aucune accusation dirigée contre le préfet, après vérifications, n'était en réalité fondée.

Ce dernier n'a absolument rien commis de répréhensible. Rien.

Trois ans de tensions dans une école prise en otage, et de dégradation du climat éducatif pour ça, juste pour ça : de la haine. ■

**P.W.**

## Deux extérieurs

Après la guerre, il faut reconstruire, réparer les dégâts. Comme l'a expliqué la ministre cdH au parlement, en réponse à la question du député Mouyard (MR), elle a reçu en son cabinet, le 8 mai, une quinzaine de membres du personnel de

l'école. « *Je les ai écoutés et un dialogue constructif s'en est suivi* » a-t-elle dit. Dans la foulée, elle a mis en place un comité de suivi participatif qui a reçu pour mission, sous la responsabilité de deux préfets extérieurs à l'école, dits transversaux, de restaurer une bonne ambiance de travail, propice aux apprentissages et à

l'épanouissement de chacun. Et ça marche... Le cabinet, à intervalle régulier, se tiendra informé de l'évolution de la situation. L'athénée royal de Tamines, c'est quand même plus ou moins 70 membres du personnel et 450 élèves.

La ministre a encore déclaré que la direction de l'école avait refusé

une conciliation avec les deux enseignants frondeurs. « *Je n'ai pas souhaité prendre de sanction à l'égard du préfet car l'ensemble des plaintes à son encontre ont été analysées soit par l'Inspection générale, soit par le service de vérification comptable. Et cette analyse a-t-elle conclu, n'a débouché sur aucune irrégularité.* »

## Trois ans consacrés à se défendre

**P**ourquoi tant de haine ? Pourquoi tant de persécution à nuire ? Le fait a été soulevé au parlement par le député MR Gilles Mouyard, le 9 mai, rappelant à la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns qu'une plainte avait été déposée par le préfet, en 2014, à l'encontre d'un des deux professeurs, à l'époque où ce dernier présidait l'Amicale de l'athénée et en gérait le compte financier.

Le préfet avait découvert des dépenses suspectes, des irrégularités, et alerté les autorités judiciaires. Une enquête est toujours en cours mais l'enseignant soupçonné de taper dans la caisse, lui, aurait conçu à l'endroit de son supérieur hiérarchique une terri-

ble détermination à se venger.

À partir de ce moment-là, le préfet a dû se défendre d'une escadrille d'accusations dont celle, en mai 2016, d'avoir fait travailler illégalement des élèves à son domicile. Plaintes avaient été déposées à l'auditorat du travail. Il en est ressorti que des élèves ont effectivement travaillé chez lui mais légalement, dans le cadre de leur formation.

Le préfet a par la suite été appelé devant le service externe de prévention et protection au travail (SPMT) pour se défendre de faits de harcèlement moral qui se sont par la suite révélés infondés.

Dans l'ensemble, les deux délégués syndicaux continuent de reprocher à leur directeur un manque de bonne gouver-

tivités organisées par l'école.

Récemment, ils s'étaient attaqués à l'économiste et à un technicien-opérateur pour une soi-disant faute commise dans l'organisation du dernier marché de Noël.

Il s'est révélé que le technicien, qui gère sur le côté une petite société active dans l'événementiel, avait remis, après appel d'offres, le prix le moins cher. Il avait logiquement été retenu.

Les deux délégués syndicaux avaient ferrailé et dénoncé le non-respect d'une procédure de marché public. Cette nouvelle attaque avait débouché, le 2 mai, sur un arrêt de travail du corps enseignant.

Deux seuls mots dans la bouche d'une majorité de profs à bout : « Ça suffit ! » Ils ont été entendus. ■ **P.W.**

### VITE DIT

**Silence** M<sup>e</sup> Pierre Coetsier, l'avocat des deux profs punis, ne souhaite faire de commentaire. Trop chaud. « Ils sont victimes d'une situation qui nous échappe pour des

*motifs qui nous échappent* » se borne-t-il à dire. Il a exigé de ses clients qu'ils se murent dans le silence.

#### Un prof ne peut pas faire

**ça** Il y a un an, le préfet évoquait déjà une campagne diffamatoire à son encontre,

menée par les deux délégués CSC qui mettaient une pression terrible en évoquant partout de probables dysfonctionnements dans la compta de l'école. Le vase a complètement débordé. Un prof, en effet, ne peut pas nuire à sa propre école et en donner une mauvaise image.